



Avis de Marché

Organisme acheteur : Mairie de Régusse (83) - Cours Alexandre Gariel – 83630 REGUSSE

Objet du marché : Accord-cadre à bons de commande pour les Fournitures de bureau et papier pour le territoire de Régusse 2025-2028

Type de marché : ACCORD – CADRE DE FOURNITURES

Procédure : procédure adaptée – ouverte

Lieu d'exécution (ou de livraison) : Commune de Régusse

Durée du marché ou délai d'exécution : La durée de l'accord-cadre est définie à l'article Durée de l'accord-cadre de l'acte d'engagement pour une durée initiale de 12 mois.

La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieure de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois :

- 1ère période de reconduction du 01/07/2026 au 30/06/2027

- 2ème période de reconduction du 01/07/2027 au 30/06/2028

La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution - pondéré à 20 sur 100 points.

Exprimés en jours ouvrés uniquement

2. Critère Prix des prestations - pondéré à 50 sur 100 points.

Le devis quantitatif estimatif valant bordereau de prix complété - le positionnement du prix

- DQE valant BPU (40 points) : L'offre la moins disante obtiendra la note maximale. Les notes des autres offres seront déterminées en appliquant la formule suivante : Prix de l'offre du moins disant x note maximale / Prix de l'offre du candidat. La note sera arrondie au centième.
- % catalogue (10 points)

3. Critère Valeur technique - pondéré à 30 sur 100 points.

Le cadre de mémoire technique : engagement de gestion du titulaire

(Moyens de commande, livraison, gestion des ruptures, service après-vente, modalités de suivi du marché et disposition en matière de protection de l'environnement).

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

Transmission électronique :

- La présentation sur un support physique électronique est autorisée.
 - Soit par voie électronique à l'adresse suivante : marches.publics@mairie-regusse83.fr (en copie à l'adresse suivante : gaelle.jerome@mairie-regusse83.fr)
 - Soit sur le profil acheteur : <https://www.marches.securises.fr>.

Transmission par voie postale :

- L'envoi par voie postale est autorisé à l'adresse suivante : Les offres devront être remises sous enveloppe cachetée à l'attention de Madame Renée JEANNERET Maire qui portera la mention « **MARCHE Accord-cadre à bons de commande pour les Fournitures de bureau et papier pour le territoire de Régusse 2025-2028 – LOT n° - NE PAS OUVRIR** » et doit être :
 - Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Régusse – Cours Alexandre Gariel 83630 REGUSSE ;
 - Soit envoyée par pli recommandé avec avis de réception, de façon à parvenir à destination avant les dates et heures fixées ci-avant à la même adresse suivante

Les candidats peuvent, soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

Les offres devront parvenir à destination avant le 2/06/2025 à 12h00.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 29/04/2025